

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 AOÛT 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (*arrivée en cours de séance à 18h50*).

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : Mme ROLSHAUSEN Monique se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2022
2. Révision tarifs des services périscolaires
3. Règlement intérieur salle Cersilla
4. Projet acquisition de la propriété immobilière située sur parcelles N°B105 et N°B1134
5. Modification Commissions thématiques en Communauté de communes
6. Organisation pause méridienne : passage en self
7. Informations de Maire

En préambule :

⇒ Informations sur les Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération du 02 juin 2020

- En date du 7 juillet 2022 :

Souscription d'un prêt auprès du Crédit Agricole dans le cadre de l'achat du nouveau véhicule pour le service technique (Renault Trafic)

Montant du prêt : 22 000€

Durée : 36 mois

Taux fixe de : 1.16%

Frais de dossier : 120€

Echéances : trimestrielles

Amortissement : constant

N° 2022-53. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022.

N° 2022-54. REVISION TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Suite à la réception d'un courrier émanant de Valeurs culinaires, nous informant d'une révision de leurs tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022, engendrée par une forte inflation sur le prix de leurs achats, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs appliqués aux familles comme suit

→ CANTINE

Maternelles : 4,30 €

Primaires : 4,40 €

Adultes : 6,50 €

→ GARDERIE

Le tarif : 1,30 € la demi-heure (tarif inchangé)

Petit-déjeuner : 0,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** la mise en place des tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

N° 2022-55. REGLEMENT INTERIEUR SALLE CERSILLA

Monsieur le Maire propose une nouvelle réflexion sur les conditions de mise à disposition et de location de la salle Cersilla suite notamment aux nuisances sonores engendrées lors de certaines occupations en soirée, modifiant ainsi le règlement intérieur acté par délibération le 14 octobre 2021.

Afin d'assurer la tranquillité publique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (*Pour : 11, Contre : 1, Abstention : 2*) **DECIDE** d'appliquer les modifications suivantes (règlement consultable sur le site internet de la commune) :

- la capacité d'accueil est limitée à 80 personnes maximum (adultes et enfants)
- la salle devra être libérée et fermée impérativement à 22h maximum (semaine et Week end)

N° 2022-56. PROJET ACQUISITION PROPRIETE IMMOBILIERE : PARCELLES B105 ET B1134

Vu la succession vacante de Madame Couturaud, selon la décision de justice rendue le 8 mars 2021, représentée par le curateur du Service Local des Domaines qui organise la vente des biens, Monsieur Poulle propose de faire une offre de prix pour acquérir les parcelles B105 et B1134 : 135 000€ net vendeur. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Pour information, une succession est vacante lorsque :

- le défunt ne laisse aucun héritier, aucun légataire (pas de testament au profit d'un tiers) ;
- la totalité des héritiers a renoncé à la succession ;
- les héritiers n'ont pas exercé leur option successorale dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la succession

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de faire l'acquisition des parcelles B105 et B1134 pour 135 000€ et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

N° 2022-57. MODIFICATION COMMISSION THEMATIQUE EN COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour faire suite à la démission de Monsieur Gaborit Frédéric, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant à la commission thématique « Sport/vie associative ». Les commissions communautaires sont chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au bureau et conseil communautaire.

Pour chaque commission il est nécessaire de nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune.

Monsieur GILSON Marc, déjà représentant suppléant, se présente pour devenir représentant titulaire. Madame JAMOT Hélène se présente alors comme représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DESIGNE les nouveaux représentants de la commission « Sport/Vie associative » comme suit :

Commission Sport/vie associative	
Titulaire : M.GILSON Marc	Suppléant : Mme JAMOT Hélène

N° 2022-58. ORGANISATION PAUSE MERIDIENNE : PASSAGE EN LIBRE SERVICE

Mr Groux indique qu'il est envisagé de remettre en place le service aux plateaux type « libre-service » à la cantine (pour les enfants à partir du CE1). Ce système avait été instauré en 2018 puis stoppé suite aux travaux d'agrandissement de la cantine et aux mesures liées à la crise sanitaire de la Covid19.

L'objectif principal est d'améliorer le temps du repas des enfants, chacun pourra manger à son rythme et cela permettra également d'atténuer le bruit au sein du restaurant scolaire. Les élèves de maternelle jusqu'au CP continueront d'être servis à table. Une phase d'essai est prévue jusqu'au mois de décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'organisation exposée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

INFORMATIONS

⇒ Prochaine séance du Conseil Municipal : 22 septembre 2022 - 18h30

⇒ Monsieur le maire indique que plusieurs cambriolages ont eu lieu sur la commune, ainsi que sur les communes voisines, durant l'été. Il est proposé de se renseigner sur le dispositif « Participation Citoyenne », encadré par la gendarmerie nationale.

⇒ Des travaux de réfection de voirie vont débiter sur la RD28, entre Cerelles et Rouziers de Touraine, le 29 août 2022. Cette route sera donc barrée jour et nuit, jusqu'à la fin du mois de septembre.

La séance est levée à 20h30

Fait à Cerelles, le 1^{er} septembre 2022
Certifié conforme,

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance, Monique ROLSHAUSEN

